

Votants : 98

Convocation du Conseil de Communauté :  
le 14 septembre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 25 septembre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

### FINANCES- GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - EMPRUNT 1.575.000 EUROS - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME MULTIMODALE NIORT TERMINAL

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORSTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAULT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAL, Germain MEHL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Josiane METAYER à Jean-Louis SIMON, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORSTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

#### Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

#### Titulaires absents :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Aurélien MANSART, Christiane PINEAU

#### Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120924-C20-09-2012-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2012  
Date de réception préfecture : 27/09/2012

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012

### **FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - EMPRUNT 1.575.000 EUROS - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME MULTIMODALE NIORT TERMINAL**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération du 26 janvier 2009, le Conseil de Communauté a donné son accord de principe sur le financement de la plateforme multimodale Niort Terminal.

Niort Terminal est un projet structurant pour le territoire et a pour vocation de favoriser les opérations de proximité en transport ferroviaire par la création d'un site de traitement logistique multimodal installé sur le site de Saint-Florent à Niort et par le développement des zones d'activités existantes embranchées, en particulier les ZAC Champs Albert à la Crèche et fiée des Lois à Prahecq. Il a par ailleurs également vocation à répondre aux besoins du développement futur du Grand Port Maritime de La Rochelle. Ce projet s'inscrit dans la volonté de revaloriser le transport de marchandises par fer et limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

La CAN fait intervenir pour son compte l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, Etablissement Public Industriel et Commercial, en vue des interventions foncières liées à cette opération.

Vu la convention de projet CP 79-10-004 du 26 juillet 2010 et l'avenant n°1 du 24 novembre 2011 relatifs aux interventions foncières Niort Terminal conclus entre la Communauté d'agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,

Vu la demande de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes en date du 7 mars 2012 sollicitant la garantie de la Communauté d'agglomération de Niort pour un emprunt de 1 575 000 € finançant les dites interventions foncières,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui a conféré aux collectivités territoriales et leurs groupements tout un ensemble de compétences, dont le pouvoir d'intervention économique,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les articles L1511-2 à L1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2252-1, L2552-2 et L5111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant les conditions d'octroi des garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 5 Avril 2012 par laquelle la CAN accorde sa garantie à un emprunt souscrit par l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes.

Accusé de réception en préfecture  
079-247800806-201209241620-09-2012-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2012  
Date de réception préfecture : 27/09/2012

Charentes, à hauteur de 1.575.000 €, solde d'un emprunt antérieur de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes avec le Crédit Coopératif et pour lequel un avenant était nécessaire,

Considérant la demande du Crédit Coopératif de signer avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes un nouveau contrat, aux conditions identiques,

Considérant la demande de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes, en date du 2 aout 2012 demandant à la CAN de garantir le nouveau contrat, selon les conditions suivantes :

Prêteur : Crédit Coopératif  
Montant du prêt garanti : 1 575 000 EUR  
Mise à disposition des fonds à partir du : 1/10/2012  
Date de la 1ère échéance : 01/01/2013  
Durée : 18 mois  
Mode d'amortissement : constant  
Taux appliqué : taux fixe 2,15 %  
Période d'intérêt : trimestrielle

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Niort porte sur un montant de 1 575 000 € (un million cinq cent soixante-quinze mille euros) plus intérêts, intérêts de retard, commissions, et frais courus pendant la durée totale de la garantie, à hauteur de 100%.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Abroger la délibération du 5 Avril 2012,
- Décider d'accorder sa garantie à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour un emprunt de 1 575 000 € sur une durée de 18 mois destiné à financer les acquisitions foncières nécessaires à l'opération Niort Terminal selon les conditions énoncées ci-dessus,
- Autoriser la Communauté d'Agglomération de Niort, au cas où, pour quelque motif que ce soit, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante, dont la création est prévue ci-dessous et affectée à la garantie.
- S'engager pendant toute la durée de la garantie à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt,
- Autoriser Madame Geneviève GAILLARD, la Présidente, à signer avec l'emprunteur la convention de garantie afférente dont le modèle est annexé à la présente délibération, le contrat de prêt et tout autre document lié à la garantie du prêt conclu entre le Crédit Coopératif et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes ainsi qu'à sa renégociation s'il y a lieu,

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120924-C20-09-2012-DE Date de télétransmission : 27/09/2012 Date de réception préfecture : 27/09/2012
--

- Autoriser Madame Geneviève GAILLARD, la Présidente, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 98  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120924-C20-09-2012-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2012  
Date de réception préfecture : 27/09/2012